➢ Les différentes étapes de mise en œuvre du CPF dans l'établissement pour le second semestre 2018

- Fournir les éléments à la CDC pour permettre l'alimentation des compteurs DIF
- Impliquer la DRH (pilotage stratégique)
- Informer l'agent de la création du CPF (1er niveau)
- Travailler les priorités d'utilisation/financement pour le CPF (publics, types d'action…) = définir sa stratégie (+ formaliser : une Charte ?, un règlement formation)
- Sanctuariser un budget pour certains projets ?
- Dialoguer avec le CTE autour du CPF et du CEP
- Organiser les processus « formation » compte tenu de la création du CPF (demande/réponse/modalités d'instruction…)
- Construire un document de communication à destination de l'agent (priorités de l'établissement, modes d'utilisation du CPF dans l'établissement…)
- Accompagnement des agents à la prise en main du CPF
- Identifier les publics cibles (publics « compétences clefs », agents sans certification…) et modalités d'accompagnement (entretien formation...)
- Informer les encadrants …
- Accompagner les agents dans la définition de leur projet d'évolution professionnelle (CEP) : Qui ? Comment ? Pourquoi ?